



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENTS N° 2025-333
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2009-236 RELATIF AU ZONAGE

Avis public est donné, que le conseil municipal a adopté, le 8 avril 2025 le règlement n° 2025-333 modifiant le règlement n° 2009-236 relatif au zonage.

Ce règlement a pour but :

- D'adapter le type et le code de la piste de l'aéroport puisqu'il n'y a plus d'approches de précision et qu'il s'agit désormais d'une piste à vue et ainsi prévoir la hauteur de toute construction aux abords de la piste.
- De déterminer les normes à respecter pour les constructions aux abords de l'aéroport;

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de la Haute-Côte-Nord le 22 avril 2025.

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe

Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au règlement n° 2019-286 relatif aux modalités de publication des avis publics adopté, le 13 août 2019, par le conseil municipal, je, Dominique Tremblay, greffière de la Ville de Forestville, certifie par la présente que j'ai affiché, le 23 avril 2025, le présent avis public concernant le règlement n° 2025-333 sur le site Internet de la Ville de Forestville et aux endroits prévus dans le règlement.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 23 avril 2025

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe